

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 627

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 3

I. – Après le mot :

« Guyane »

rédiger ainsi la fin de l’alinéa 25 :

« , selon les modalités définies au présent IV. »

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 34 et 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement retire le fonds postal national de péréquation territorial des affectataires de la fraction de TVA versée en compensation de la suppression de la part régionale de CVAE. Cette disposition a été introduite par le Sénat.

En effet, le Gouvernement s’est engagé à proposer un mécanisme en séance publique pour maintenir les ressources du fonds à leur niveau actuel.